

SECTION DE LA MARNE

AUDIOCONFÉRENCE du 17 avril 2020

Liste (non exhaustive) des questions

RH/SITUATION SANITAIRE

- Quels sont les effectifs actuellement déployés dans les services pour la réalisation du plan de continuité de l'activité ? En présentiel, en télétravail ? Combien de personnes sont présentes dans chacun des sites ?
- Evolution des cas avérés, des cas probables de covid19, d'hospitalisation ? Fermeture de services ou mise en quarantaine ?
- Les services sont-ils toujours correctement dotés en gel, lingettes, gants ? Réussissez vous toujours à maintenir le stock de ces consommables, voire même à l'augmenter dans la perspective du retour d'agents le 11 mai 2020 ?
- Point sur le ménage dans chacun des sites ?
- Le registre du CHSCT a-t-il été annoté ?
- Point sur la réception par la DDFIP 51 de masques et sur leur redistribution ? Quelle sera la politique après le 11 mai ?
- Point sur la demande d'écrans de protection en plexiglas ?
- Avez vous pris des nouvelles des agents les plus isolés ?
- Tous les chefs de service maintiennent-ils un contact avec l'ensemble des agents de leur service ? (les remontées que nous avons des agents nous laissent à penser que ce n'est toujours pas le cas et le sentiment qui prévaut même pour les télétravailleurs est celui de d'avoir trop peu d'information sur le fonctionnement du service et de n'avoir la plupart du temps droit à aucune considération autre que statistique).
- Situation des contrats particuliers (services civiques, apprenti, vacataires) ?
- Arrivée des stagiaires dans les services (le 11 mai pour les Contrôleurs et le 18 mai pour les inspecteurs), comment va-t-elle être gérée ?

Pour la campagne IR :

- Evolution du niveau d'équipement des agents des SIP en PC portables ? A quel moment interviendra le redéploiement de PC utilisés par des agents sur de missions prioritaires ?
- Les cartes SIM ont-elles été attribuées ? Et les téléphones qui doivent les recevoir ? Problème des SIM sans téléphone si appareil de l'agent n'est pas desimlocké)
- Quid de l'équipement en casques des agents chargés à domicile de la réception téléphonique ?
- Où en est la formation des agents pour la campagne ?
- Situation des MSAP, quel sera leur fonctionnement durant la campagne IR ?
- Cellule téléphonique de Reims, il est prévu que des agents effectueront une demie journée sur cette tâche, quelles mesures de désinfection doivent être mises en place lorsqu'il y a rotation du personnel ?
- Les dispositions mises en place évolueront-elles après le 11 mai ? Maintiendrez vous les agents en télétravail ou en téléphonie à domicile après cette date ?

Autres questions :

- Point sur la situation des SIE avec le plan d'aide aux entreprises ? Les services ont-ils besoin de soutien ? A quelles tâches seront affectés les renforts issus de la BDV et de la BCR ?
- Point sur la situation des trésoreries hospitalières et du réseau SPL
- Rappel en présentiel d'agents sur des missions non prioritaires ? Le PCA a-t-il évolué ?
- Les congés et l'application de l'ordonnance du 15 avril ?
- Le remboursement des frais de repas a-t-il donné lieu à précisions de la part de la Direction Générale (utilisation de FDD, justificatifs, articulation avec les tickets restaurant) ?
- Point sur la désinfection de la moquette qui recouvre le hall d'accueil de Reims ? Attente de la réponse sur les produits à utiliser ? Selon quelle fréquence ?
- Les locaux « courrier » font-ils l'objet d'une attention particulière du point de vue de leur nettoyage ?
- Les fontaines à eau où chacun se sert doivent-elles être neutralisées ? Quid des distributeurs (leur maintenance est-elle assurée?)
- Avez vous des pistes d'organisation pour le retour des agents après le 11 mai 2020 ? (gestion du flux d'arrivée et de départ du personnel, maintien du télétravail pour respecter la distanciation qui restera longtemps nécessaire dans les marguerites et les open-space, attribution de téléphones à chaque agent en poste et non un à partager dans une marguerite, reprise de la restauration collective,...).
- Quid de nos espaces informatiques en libre service ?
- Comment comptez vous assurer l'aménagement spacial des zones d'activité, des files d'attente, des espaces d'attente assis notamment à Reims pour garantir à tous la distanciation postérieure au déconfinement ?



Section de la MARNE

COMPTE RENDU DE L' AUDIOCONFÉRENCE du 17 avril 2020

Troisième audioconférence avec la Direction, toutes les organisations syndicales sont présentes ainsi que le médecin de prévention, la secrétaire animatrice du CHSCT, l'assistante de prévention, en amont de cette réunion » les fiches relatives à l'organisation mise en place pour la campagne IR nous avaient été transmises.

La Direction reprend et répond aux questions listées et posées par Solidaires.

Chiffres du jour communiqués par le Directeur :

Présentiel 17,76 % télétravail 28,14 % absents plus de 54 % (49% absents Covid). Le taux de présentiel reste inférieur aux préconisations nationales même si il a très légèrement augmenté. Le taux de télétravail a lui aussi légèrement augmenté parallèlement à l'équipement en matériel de nouveaux agents.

Nous devrions tout prochainement recevoir enfin un tableau détaillant les effectifs par site, ce que nous demandions depuis le début.

La semaine prochaine, avec le début de la campagne IR, le taux en présentiel va fortement augmenter. Cependant il pourra varier d'un SIP à l'autre en fonction des déclarations papier à saisir.

Au démarrage, il devrait être de l'ordre de 25% en SIP jusqu'à atteindre ou voire dépasser le taux cible de 40 % cité par le DG, taux que vos représentants analysent comme un plafond à ne pas dépasser contrairement à l'analyse fait qu'en fait la Ddfip.

Équipement micro-informatique :

PC portables : en vue de la campagne IR, 31 agents en ont été équipés, 13 PC (repris à des agents qui ne sont pas sur le PCA) en cours de reconfiguration seront également attribués aux SIP. La direction reste toujours dans l'attente de 20 autres PC portables et d'une dotation complémentaire de 6 unités. Ces 26 appareils lorsqu'ils arriveront pourraient couvrir tous les besoins d'équipement exprimés par le chefs de service.

Pour les cartes SIM les téléphones correspondant aux 70 cartes livrées la semaine dernière sont arrivés et en cours de distribution. 40 autres cartes SIM sont elles aussi arrivées, et 40 téléphones doivent être livrés sous peu. L'équipement téléphonique sera donc complet, aucun agent affecté à cette tâche pour la campagne IR n'aura donc à recourir à un équipement personnel, ce qui est un point positif. Le dispositif est donc opérationnel dès l'ouverture de la campagne.

Chaque téléphone est équipé d'un kit mains libres qui après avis pris auprès de l'ISST et du médecin de prévention permettent de satisfaire au besoin exprimé de casques. **Si cela n'était le cas et ne convenait pas à certains, il faudra alors le signaler.**

Pour la campagne IR :

L'optimisation des locaux, dans chacun des immeubles est un objectif réalisable, les plans ont été fournis aux agents afin que le 20 avril ils rejoignent directement leurs postes de travail.

Les consignes sanitaires (distanciation, nettoyage, utilisation de matériel individuel même pour les bouilloires,...) ont fait l'objet d'un rappel.

La cellule téléphonique départementale en présentiel sur le site de Reims sera bien réduite à seulement 4 postes. Les agents y effectueront des rotations par demies journées. Il y a suffisamment de bureaux pour que chacun dispose d'un espace qu'il gardera tout au long de sa semaine de permanence. Le nettoyage quotidien du poste de travail sera effectué par chacun des agents. Tous les vendredis soir il est prévu qu'une prestation de nettoyage complet sera réalisée par ONET permettant à d'autres agents d'être affectés la semaine suivante à cette cellule.

Les casques seront individualisés.

La formation des agents :

La formation « PAS » était en cours, elle a pu être dispensée à 32 agents sur 4 sessions.

Il en reste encore 32 à former.

Pour la formation sur les nouveautés de la campagne, la documentation a été mise à disposition sur les BALF des SIP, et 19 fiches ont été élaborées par la PRAE sur des points techniques précis.

Le kit de gestion de l'accueil téléphonique a lui aussi été largement diffusé.

Les MSAP :

Elles sont fermées actuellement.

Le calendrier des dates de présence physique d'agents DGFIP dans ces structures est suspendu.

La Direction a reçu une seule demande émanant d'une mairie au sujet de la tenue d'une permanence.

La réponse apportée à cette demande et qui vaudra pour les autres demandes de même nature est de proposer à la mairie de collecter les coordonnées téléphoniques des usagers qui se rendraient en mairie, de les transmettre à la Ddfip pour qu'un agent contacte le demandeur.

Hygiène :

- Plexiglas : Pas d'évolution, la commande n'est pas arrivée, le médecin de prévention rappelle à nouveau qu'il faut dans un premier temps prévoir d'utiliser partout où elles existent les caisses vitrées.
- Masques : la Direction a reçu hier une seconde dotation de 4300 masques et à ce jour il en reste 513 sur la première dotation de 850. Il n'y aura pas de gaspillage, la doctrine d'emploi est que les masques seront en priorité attribués aux agents qui devront travailler en étant proches les uns des autres.
- **Gel hydroalcoolique, lingettes : la Direction peut à ce jour pourvoir à toutes les demandes, il ne faut pas hésiter à solliciter la BIL et ne pas rester sans matériel.**
- Pour le ménage, il n'y a pas de changement dans le dispositif global.
A partir du 20/04 sauf sur le site de Reims où une prestation supplémentaire sera effectuée chaque fin de semaine hors présence des agents au niveau de la cellule d'accueil téléphonique.
La situation des locaux courriers où le ménage est actuellement quotidien pourra être revue en fonction des flux de courrier et celui du nombre de personnes qui devront y transiter.
- Moquette du hall d'accueil à Reims, en attendant le remplacement (à moyen terme), il n'y a pas produit spécifique outre le shampoing moquette. En l'absence de réception du public, la fréquence de nettoyage reste toujours la même (tous les 15 jours) et à court terme la prestation pourrait être réinternalisée pour en augmenter la fréquence...
Ce point reste toujours à suivre !
- A Reims, les fontaines à eau sont d'ores et déjà neutralisées, elles ne l'ont pas encore été sur les autres sites. Chacun devra apporter sa propre « bouteille ».

Cas COVID

Un cas au SIE de Reims où quelqu'un a été mis en quatorzaine suite à un cas familial.

Le médecin de prévention a autorisé 2 agents à reprendre de l'activité.

Frais de Repas :

Suite à la parution du décret concernant leur prise en charge, la Direction doit adresser dès aujourd'hui une note permettant aux agents de Chalons, d'Épernay et de Reims d'initier dans FDD la demande de remboursement avec une attestation sur l'honneur. Dès la réception de cette note, il conviendra pour le reste de la période de joindre un justificatif pour obtenir le remboursement (**les tickets de caisse des courses groupées en supermarché seront acceptés, pensez donc à les conserver**). Pour les autres sites sur lesquels les agents disposent de tickets restaurant, une note leur sera transmise ultérieurement.

Mission de l'équipe EDR et Renforts :

Pas de changement.

Agents isolés et cohésion des services :

Une campagne a été menée par la Direction et les acteurs de prévention à destination des agents connus ou signalés comme étant les plus seuls. Ils ont été ou seront contactés individuellement. Suite aux remontées que vous nous avez faites, nous avons exprimé notre inquiétude au Directeur sur l'enjeu du maintien du contact qui n'a pas été compris et intégré par tous les chefs de service, ceci mérite une action forte de la direction. Le Directeur assure avoir déjà appelé en direct certains chefs de service pour les sensibiliser à cette problématique qu'est l'animation des services à distance et certains mettraient en place des actions... S'agissant des télétravailleurs, la direction estime que l'agent aussi doit s'adapter à ce cadre nouveau.

Les organisations syndicales rappellent que les 49 % d'agents mis d'office en autorisation d'absence ne le sont pas par choix mais par défaut, et qu'il est légitime que les agents dans leur ensemble souhaitent avoir connaissance de l'évolution de l'activité de leur collectif de travail.

Contrats particuliers :

Les services civiques et les apprentis sont chez eux, leur contrat se poursuit jusqu'à son terme.

Les vacataires dont le contrat était en cours d'exécution seront payés jusqu'à la fin dudit contrat. Ceux dont le contrat avait été simplement signé sans début d'exécution verront la date de début reportée ultérieurement. Aucun vacataire n'est en présentiel à l'exception de la cité Tirlet au titre de la gestion de cette cité.

Stagiaires :

Seule la date d'arrivée des stagiaires est connue, aucune autre consigne n'est parvenue de l'ENFIP.

Il a été demandé à la Direction de veiller à ce que les conditions d'arrivées soient compatibles et par conséquent adaptées aux situations individuelles de chacun de ces collègues.

SIE

Il bénéficie de 3 renforts (EDR), plus de celui de collègues vérificateurs qui vont être chargés, de la relance des défaillants déclaratifs. Il y a des charges, mais elles sont couvertes par le dispositif de renfort, le flux étant aussi réduit, il n'y a pas de décrochage.

Réseau SPL

La banquette est suivie quotidiennement, il n'y a pas de flux important sauf de temps en temps sur les trésoreries hospitalières, la charge est couverte avec l'équipe de renfort, et le SAR qui est au complet dispose encore d'une marge en terme d'appui.

CONGÉS

Les organisations syndicales ont rappelé leur opposition à la mesure prise au niveau de la fonction publique qui consiste à ponctionner 10 jours à des agents qui n'ont pas choisi d'être en autorisation d'absence, la méthode est exécutable, et la disposition est vécue comme une sanction injuste qui aura un coût sur le collectif en créant des points de tension. (Pour rappel prélèvement de 5 jours d'ARTT au titre de la période allant jusqu'au 17/04 et la possibilité d'imposer 5 jours de congés y compris aux télétravailleurs pour la période postérieure au 17/04 et jusque la fin du confinement.

Les OS souhaitent au minima que la pratique soit harmonisée dans le département et que la mesure soit appliquée avec bienveillance surtout pour les agents qui en charge de famille auront encore besoin de jours pour garder leurs enfants.

Pour le Directeur, le fait de réduire les ARTT et congés va permettre à un certain nombre de services de pouvoir fonctionner le reste de l'année.

5 jours, la quasi totalité des agents prennent 5 jours au cours de cette période de l'année.

Les 5 jours en plus, selon lui, cela vise à essayer de limiter le cataclysme budgétaire, l'explosion de la dette publique (n'oublions pas que notre Directeur nous a souvent cité la situation de la Grèce pour valider les suppressions d'emploi), le gouvernement essaie donc de trouver tous les moyens possibles. Pour lui, il faut aussi relativiser la situation en comparaison de celle des salariés du privé qui ne sont pas payés à 100% et qui craignent pour leur emploi, cela rétabli en quelque sorte un peu d'équité.

Pour utiliser une quelconque marge de manœuvre, il faut à son sens attendre d'abord la circulaire de la DG, puis voir la situation de chacun des services, et la position de chacun des chefs de service.

Au final, la phrase suivante est prononcée :

« J'entends vos alertes en terme de cohésion et de conséquences pour les agents,... »

Pour rappel, la Direction doit sous peu changer de tête... Notre Numéro 1 imagine être présent jusqu'au 31 mai avant d'aller rejoindre la Moselle ! Quid de la position du nouvel arrivant ??

Prime « jusqu'à 1.000 € »

Pas de précision à ce jour sur sa déclinaison. Le Directeur rappelle que c'est une prime accordée au niveau fonction publique qui sera déjà déclinée une première fois au niveau ministériel avant de l'être au niveau Dgfp.

La piste d'une ventilation par tiers (seuil de 33%, seuil de 66% et enfin 100%) serait retenue.

Phrase du Directeur : « cela ne va pas être une partie de plaisir « ...

Régularisations des pointeuses :

Les agents n'effectuant pas leur volume horaire en application de la règle du « parti/fini » doivent eux-même faire la régularisation dans Sirius pour les journées concernées.

Dans le cas d'un volume journalier effectué qui serait supérieur aux 10 heures, il faut en avvertir la Direction qui procédera alors au rajout du temps écrété.

Pour l'écrêtement mensuel il est facilement visible le dernier jour du mois et les heures écrêtées seront également recréitées.

C'est la direction -généralement en début de semaine- qui régularise la situation des agents en ASA au cours de la semaine précédente de sorte à ce qu'à la fin de la période de confinement il n'y ai pas trop de régularisations à opérer dans Sirius.

Et après le 11 Mai

Dans l'attente de précisions de la DG, et parce que notre Directeur ne sait pas à quoi ressemblera la réception après cette date fatidique, la réflexion sur le déconfinement dont la date est à présent connue, la réflexion n'a toujours pas commencé !

Quelques problématiques ont pu être abordées.

- Pour les espaces informatiques en libre service :

la préconisation du médecin de prévention est leur suppression au moins temporaire. Les éloignés du numérique pourraient être reçus sur rendez-vous et c'est un agent qui pourrait effectuer les saisies nécessaires. L'agent et la personne reçue devraient dans ce cas être munis de masques.

- Restauration collective :

Aucune consigne du secrétariat général n'est parvenue pour le moment, attache sera prise avec les présidents des associations des restaurants concernés.

- Les masques :

Le médecin précise qu'un masque même alternatif limite la transmission aéroportée du virus. Pour la réception, la recommandation est de l'effectuer derrière une vitre ou un plexiglas, les masques devront être utilisés quand une distanciation d'au moins 1,5 mètres entre 2 personnes ne peut être respectée.

- Télétravail :

Il est probable que le télétravail soit appelé à continuer pour respecter les règles de distanciation dans les locaux. Les PC devraient être redistribués aux personnes dites « fragiles » en raison de diverses pathologies, ce qui leur permettrait de retravailler sans être en présentiel à la condition bien sûr qu'il s'agisse d'agents qui puissent travailler de façon autonome.

Rendez-vous est donné vendredi prochain pour un nouveau rendez-vous qui pourrait être visio.

**ET N'OUBLIEZ PAS,
NOUS ATTENDONS VOS OBSERVATIONS, INTERROGATIONS, IDÉES.**